



Déclaration du Sgen-CFDT à la CAPA « Hors classe » et à la CAPA « Mouvement » des Psychologues de l'Éducation Nationale du 13/06/2018

En préambule, nous tenons à la fois à relever les dysfonctionnements et retards dans l'information envoyée aux collègues promouvables et remercier les personnels de l'administration au niveau académique, pour leur disponibilité et leur réactivité face à la charge de travail importante, due aux nombreuses nouveautés de cette année scolaire.

A la faveur de cette première CAPA Hors classe des PsyEN, les commissaires paritaires du Sgen-CFDT même s'ils sont satisfaits à l'idée que le protocole PPCR permet dorénavant à tous les agents d'accéder à la hors-classe, regrettent les difficultés de mise en place que nous avons connu cette année. En effet, les collègues promouvables, comme les évaluateurs, ont été confrontés à plusieurs difficultés liées au fait que le ministère (DGRH) a, d'une part imposé un contingentement des avis et d'autre part, n'a pas expliqué aux collègues, ni aux évaluateurs que les avis formulés seraient pérennes.

Les évaluateurs ont ainsi été confronté-es à des choix cornéliens pour attribuer les avis « très satisfaisant ». Et les collègues informé-es des avis formulés n'ont également pas compris pourquoi ils/elles avaient obtenu un avis « très satisfaisant » en 2017 et un simple avis « satisfaisant » en 2018 alors qu'ils/elles effectuent le même travail.

Le SGEN CFDT demande notamment

- **L'augmentation des flux d'accès** afin de tenir compte de la pyramide des âges actuelle du corps et de permettre aux collègues qui plafonnent aujourd'hui en fin de classe normale d'accéder rapidement à la hors-classe.
- **Une harmonisation des calendriers 1^{er}/2d degré** : En effet, les **PsyEN EDA détachés** sont promouvables sur la liste des PE et sur celle des PsyEN. Nous demandons à ce que les GT et CAPD des EDA traitant des promotions se tiennent **AVANT** les GT et CAPA promotion des PsyEN, afin que ceux promus sur la liste des PE libèrent des places sur la liste des PsyEN. C'est déjà acté dans d'autres académies, Poitiers notamment.
- **Le réexamen de tous les avis pour la campagne hors classe 2019 avec décontingement des avis des évaluateurs et évaluateurs primaires, les avis de 2018 ne doivent pas être pérennes. Le ministère doit revenir sur sa décision.**
- La définition de critères de partage des candidat-es à égalité de barème, en concertation avec les élu-es CAPN, CAPA et CAPD.

La campagne de promotion 2019 à la hors-classe devra également être précédée cette fois-ci de toutes les explications nécessaires, tant au niveau des personnels éligibles à la hors-classe que des évaluateurs-trices.

Pour ce qui est du mouvement, nous nous réjouissons du nombre d'entrants dans l'académie cette année – il est vrai que ce sont 2 promotions de Psychologues EDO qui sortent de formation en même temps -, mais le nombre de postes vacants reste important, tant dans le premier degré que dans le second(9 pour les EDA et a minima 17 pour les EDO). Le SGEN CFDT réitère sa demande de

recrutement de contractuels **sur tous les postes vacants**, en particulier sur les postes EDA du 68. Mme Maire, IA **DASEN, s'est engagée en CTSD à recruter des contractuels, en sera-t-il de même dans le 67 ?**

Nous continuons néanmoins à demander une augmentation conséquente des postes aux concours pour les 2 spécialités.

Le mouvement des PsyEN du premier degré en deux temps n'a pas été sans poser problème. Au-delà de la difficulté pour les collègues à se familiariser avec le fonctionnement académique du mouvement 2nd degré, la possibilité de ne demander que des circonscriptions est problématique et la nécessité d'un mouvement en deux temps, qui n'avait pas été anticipé, a ajouté à la confusion.

Si on ajoute les dates trop tardives des CTSD, après la clôture des demandes de mutations, on ne peut que déplorer le manque de lisibilité et d'équité qui a présidé à ce mouvement. Nous souhaitons une meilleure visibilité des postes (fermeture, départ en retraite ou disponibilité ou longue maladie...) afin que les collègues puissent faire leur demande de mutation en connaissance de cause. Le SGEN CFDT déplore notamment que les psychologues EDA 68 concernés par les fermetures, n'aient pas été informés officiellement par leur hiérarchie, avant les mutations.

Il est indispensable dans les années futures que les CTSD qui définissent la carte des postes aient lieu au mois de mars au plus tard, comme le CTA, pour que les postes au mouvement et les éventuelles ouvertures/fermetures soient connues au moment des vœux de mutation.

A ce jour beaucoup d'interrogations demeurent et le SGEN-CFDT demande :

- **Le remplacement des postes d'EDA qui ne seront pas couverts après le mouvement** ; ce doit être une priorité. Dans le cadre du corps unique, les règles de recrutement de contractuel.les concernant les EDCO doivent s'appliquer aussi aux EDA. Il est demandé chaque année aux EDA du Haut Rhin de remplacer sur des postes vacants. Cinq psychologues encore cette année ont été sollicités pour travailler un jour par semaine sur le Secteur de THANN vacant, en plus du travail sur leur secteur. Alors que la charge de travail s'alourdit d'année en année du fait de l'augmentation des demandes, des dossiers MDPH, des orientations SEGPA, des orientations ULIS, des dossiers PAP. Les journées de travail du psyEN sont souvent continues et les durées hebdomadaires dépassent de loin les 39 heures.
- **Une augmentation du nombre des psychologues EDA**, les redéploiements qui durent depuis 2012 dans le Haut Rhin ne font que déstructurer les secteurs et créer des tensions ente les collègues parce que les moyens sont de toute façon insuffisants (le nombre de psychologues EDA est constant depuis plus de 10 ans). Les préconisations européennes prévoient **1 psychologue pour 1000 élèves**. Pour respecter ce ratio, il faudrait maintenir les moyens actuels en REP et augmenter en conséquence le nombre de psychologues dans les autres circonscriptions qui comptent entre 5000 et 6000 élèves. Le travail de psychologue à l'école prendrait alors tout son sens dans le contexte actuel
- **La mise en place d'une chaîne fonctionnelle pour les psychologues EDA** au niveau national et au niveau académique nous demandons un interlocuteur institutionnel unique identifié.

- **La définition des modalités de passage entre les deux spécialités** : il est paradoxal, qu'au sein d'un corps unique, les collègues ne puissent pas évoluer alors qu'ils ne peuvent pas demander un détachement ce que peuvent faire d'autres fonctions.
- **Une réponse claire sur le devenir des services d'orientation et leur personnel** :

Au niveau national, nous sommes particulièrement inquiets quant au devenir des CIO. La poursuite de la carte cible est annoncée. Quels seront les prochains CIO sur la liste des fermetures ? Le risque de rattachement des psychologues aux établissements scolaires n'augure rien de bon pour l'avenir de notre profession. Nous craignons aussi la redéfinition des missions, alors même qu'elles viennent d'être actées dans le cadre du corps unique des psychologues.

Au niveau académique, après la fermeture de 3 CIO au 1er septembre prochain, la décision brutale de la non reconduction de la convention rectorat-MEF annoncée pour les locaux de Saverne, laisse l'équipe du CIO dans l'incertitude et le désarroi quant à leur devenir à la rentrée 2019.

Toutes ces incertitudes et surcharges de travail, ne favorisent pas un climat de travail serein pour les personnels PsyEN EDA et EDCO, et les équipes des CIO.

Les élues CAPA Psy-EN du Sgen-CFDT

Marie TOMEI et Virginie KEITH

Dominique BERNE et Béatrice SAPHY